

ESS et économie conventionnelle : structurer les coopérations pour changer d'échelle dans l'économie circulaire

**Des tensions aux coopérations :
quels leviers pour une économie
circulaire plus juste et résiliente ?**

2022

Sommaire



04

Un écosystème en mutation : tensions et enjeux à surmonter pour structurer les coopérations entre modèles circulaires

09

Des coopérations en actes : bonnes pratiques et démarches inspirantes

13

Pour un développement équilibré des coopérations ESS – économie conventionnelle

20

Conclusion : pour une stratégie circulaire fondée sur l'alliance des modèles

Introduction : des équilibres qui se redessinent entre modèles économiques

Dans un contexte de montée en puissance des politiques de circularité depuis la loi AGECE, l'économie circulaire est aujourd'hui portée en France par une diversité croissante d'acteurs et de dispositifs. Cette transformation redessine en profondeur les équilibres entre modèles économiques dans les chaînes de valeur.

Longtemps pionniers du réemploi ou de la redistribution solidaire, les acteurs non lucratifs de l'économie sociale et solidaire (ESS) voient leurs pratiques et leurs relations aux autres opérateurs challengées par l'arrivée de nouveaux entrants marchands, soutenus par des dynamiques industrielles, réglementaires ou d'investissement. La montée en puissance progressive des filières REP accentue ces évolutions et interroge les conditions d'un dialogue équilibré entre modèles, notamment en matière de pérennité économique et de complémentarité des rôles.

L'émergence de l'Union pour le Réemploi Solidaire – rassemblant six réseaux historiques de l'ESS représentant plus de 2 000 structures ancrées sur l'ensemble du territoire – illustre ce tournant : au-delà d'intentions convergentes affichées en matière de circularité, des désaccords persistants émergent autour de la gouvernance des filières, de l'accès aux gisements, de la répartition des flux ou encore de la reconnaissance institutionnelle des engagements concrets. Ces tensions ne relèvent pas uniquement d'une concurrence directe : elles reflètent des écarts structurels dans les logiques économiques, les priorités d'action et les modes d'organisation.

Réuni en groupe de travail spécifique au second trimestre 2025, le Club de la Durabilité, impulsé par l'association Halte à l'Obsolescence Programmée, s'est donné pour objectif d'éclairer ces relations complexes entre modèles économiques, en identifiant les freins à la coopération, en valorisant les initiatives existantes, et en explorant les leviers permettant de structurer

des complémentarités durables. Rassemblant des structures issues de l'ESS (réemploi solidaire, insertion, associations territoriales...), des entreprises commerciales de l'ESS et des acteurs engagés dans l'économie circulaire marchande (distributeurs, reconditionneurs, start-up, industriels...), ce travail collectif vise à produire des repères concrets à destination des décideurs publics et privés.

Le présent guide restitue les enseignements de ce travail, en croisant retours d'expérience, controverses exprimées, apports extérieurs et perspectives partagées. Il s'organise en trois temps :

[...] en identifiant les freins à la coopération, en valorisant les initiatives existantes, et en explorant les leviers permettant de structurer des complémentarités durables.



Une analyse structurée des tensions et blocages rencontrés dans les coopérations entre acteurs aux logiques divergentes – qu'ils soient économiques, statutaires, culturels ou systémiques ;



Une sélection de démarches concrètes illustrant les modalités de coopération existantes, les outils mobilisés, les formes de structuration partenariale et les conditions de succès identifiées ;



Des recommandations opérationnelles à destination des décideurs publics, pour lever les obstacles structurels et outiller durablement les dynamiques collectives.

Ce guide n'a pas vocation à opposer les modèles mais à rendre visibles les obstacles qui complexifient les coopérations. Il vise à produire un éclairage partagé, fidèle aux réalités exprimées sur le terrain. Loin de masquer les divergences d'intérêts ou de fonctionnement, il cherche à en dégager les conditions minimales d'un dialogue fécond, au service d'une économie réellement circulaire, inclusive et structurante pour les territoires.

Un écosystème en mutation : tensions et enjeux à surmonter pour structurer les coopérations entre modèles circulaires

Des logiques économiques parfois difficiles à concilier

Les coopérations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et acteurs de l'économie conventionnelle se heurtent à des différences structurelles dans leurs modèles économiques, leurs référentiels d'action et leurs finalités.

Du côté de l'ESS, notamment dans le réemploi ou l'insertion, les modèles reposent sur une lucrativité limitée, une gouvernance démocratique et une mission d'utilité sociale ou environnementale. Les excédents sont réinvestis dans le projet, les indicateurs intègrent des dimensions extra-financières, et l'ancrage territorial constitue une composante centrale de l'action.

Les entreprises de l'économie conventionnelle, même lorsqu'elles investissent des secteurs comparables, sont quant à elles souvent soumises à des impératifs accrus en termes de rentabilité, liés à des engagements financiers. L'accélération de la circularité dans les entreprises conventionnelles s'explique aussi par l'impératif de réduire l'impact environnemental de leurs activités et de réinventer leurs modèles économiques. United B souligne en effet qu'il s'agit du premier levier de décarbonation d'entreprises telles que Boulanger ou Electro Dépôt.

Ces différences de finalités et de fonctionnements entre acteurs ESS et de l'économie conventionnelle se traduisent souvent en termes de culture de gestion, de langage opérationnel et d'outils de pilotage différents. Ces différences de cultures n'empêchent pas des collaborations fructueuses, mais plusieurs entreprises déplorent l'absence de mécanismes de reconnaissance suffisants - qui représente l'obstacle

principal pour intégrer pleinement les coopérations avec l'ESS dans leur modèle économique. Ce manque de dispositifs qui permettraient de valoriser les externalités positives générées par des partenariats avec l'ESS, notamment sur un plan financier et dans leurs indicateurs traditionnels, rend les arbitrages souvent difficiles face aux impératifs de rentabilité.

Réciproquement, de nombreuses structures de l'ESS regrettent ce déficit de reconnaissance de la valeur qu'elles créent dans les dimensions sociales, environnementales ou territoriales, encore peu intégrées aux grilles d'analyse dominantes. Elles estiment que les impacts extra-financiers sont rarement pris en compte, y compris par les financeurs ou acheteurs publics.

Ce déséquilibre fragilise la construction de partenariats durables entre acteurs de l'économie conventionnelle et acteurs de l'ESS, qui peinent à se structurer et se généraliser. Les retours d'expérience convergent sur un besoin partagé de référentiels mieux adaptés aux réalités de terrain. Si les cadres liés à la RSE ou au reporting peuvent servir d'appui pour valoriser des partenariats, ils sont jugés trop génériques et insuffisamment articulés aux modèles de rentabilité ou à des mécanismes incitatifs.

Une lisibilité limitée des engagements, faute de repères partagés

Au-delà des divergences de modèles économiques, les retours de terrain font émerger une difficulté croissante à identifier clairement les niveaux d'engagement des structures intervenant dans l'économie circulaire.

Le développement rapide de nouvelles offres se réclamant de la durabilité ou de l'impact social a contribué à complexifier la lecture du paysage, où coexistent des organisations très diverses par leur statut, leur gouvernance, leur histoire ou leur mission.

Dans cet environnement composite, les labels ou statuts disponibles ne suffisent pas toujours à rendre visibles les différences de positionnement ou de finalité. Plusieurs acteurs signalent qu'il est devenu difficile de distinguer, par exemple, une entreprise commerciale investie dans des démarches RSE ambitieuses, d'une structure formellement reconnue comme entreprise solidaire (ESUS).

Ce manque de lisibilité est souligné par certaines structures historiques non lucratives de l'ESS, qui expriment un sentiment de décalage vis-à-vis de nouvelles entreprises commerciales ESUS. Bien que ces dernières respectent les critères de gouvernance et de lucrativité fixés par la loi, leurs modes d'action et leurs priorités peuvent différer sensiblement : capacité d'investissement, rapport au territoire, inscription dans des démarches d'insertion, etc. Selon eux, cette proximité statutaire, mais non toujours opérationnelle, peut nourrir un flou ou une incompréhension dans les coopérations.

Face à ces critiques, plusieurs entreprises commerciales ESUS signalent justement que la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire¹ définit déjà très clairement des critères stricts pour que les entreprises commerciales soient labellisées ESS et concilient impacts économique, social et environnemental. Elles déplorent un certain "sectarisme" qui peut parfois exister chez certaines structures historiques de l'ESS et nuire à l'unité du secteur.

Enfin, certaines entreprises de l'économie conventionnelle peuvent avoir des modèles et pratiques très engagées mais choisissent de ne pas demander de label ou statut spécifique par manque de temps, de moyens humains ou d'intérêt perçu. Leur niveau d'engagement réel peut ainsi ne pas être visible ni reconnu. Ces acteurs engagés peuvent ressentir une forme de disqualification implicite et estimer que leurs efforts – en matière de qualité, d'emploi, d'innovation environnementale ou sociale – sont insuffisamment récompensés face à ceux de structures labellisées, sans que cela ne soit toujours justifié par des critères d'impact permettant d'en comparer la portée.

Ces décalages peuvent alimenter des frustrations réciproques : d'un côté, des structures reconnues ESS jugent que leur niveau d'engagement n'est pas suffisamment distingué au regard de leurs spécificités (non lucrativité notamment) ; de l'autre, des entreprises non labellisées mais actives dans la transition estiment que leur contribution est sous-évaluée, faute de cadre de reconnaissance adapté.

Les retours convergent sur l'existence d'un besoin de clarification et de transparence dans les repères utilisés, notamment par les acheteurs, les financeurs ou les partenaires publics. Il ne s'agit pas de créer des frontières étanches entre les modèles, mais de pouvoir mieux comprendre, qualifier et valoriser les différentes formes d'engagement existantes.

Des représentations encore traversées par la défiance

Au-delà des écarts de statut ou de modèle économique, plusieurs retours de terrain mettent en évidence la persistance de représentations culturelles ou symboliques qui freinent l'instauration de coopérations équilibrées entre acteurs de l'ESS et conventionnels de l'économie circulaire. Ces représentations peuvent entretenir une forme de défiance mutuelle, qui alimente les malentendus, freine la reconnaissance des apports respectifs et limite la capacité à construire des partenariats fondés sur la confiance.

Des stéréotypes tenaces opposent encore, de manière implicite, les logiques de performance économique à celles d'impact social. Certaines structures ESS disent percevoir un regard condescendant ou réducteur de la part d'acteurs de l'économie conventionnelle, qui associent leur modèle à une moindre efficacité opérationnelle ou à une fragilité organisationnelle. Elles expriment aussi une méfiance à l'égard de partenariats qui peuvent être déséquilibrés voire opportunistes de la part de ces acteurs.

Cette inquiétude rejoint les critiques récurrentes liées au risque de "social washing" : certaines coopérations donnent lieu à une valorisation principalement communicationnelle, sans traduction concrète dans les modes de fonctionnement ou d'une logique d'impact partagé.

01. LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296>

Une compétition déséquilibrée sur un gisement sous tension

Les tensions les plus marquées entre acteurs non lucratifs de l'ESS et nouveaux entrants du secteur se cristallisent autour du marché de la seconde main et du reconditionné². L'accélération récente du développement des filières de réemploi, impulsée notamment par la loi AGECE, a entraîné une recomposition rapide du paysage, marquée par l'arrivée de nouveaux opérateurs. Si cette dynamique semblait promettre un passage à l'échelle du reconditionnement, plusieurs retours de terrain en dressent aujourd'hui un bilan contrasté, voire préoccupant.

L'Union pour le Réemploi Solidaire alerte sur une intensification de la concurrence entre modèles économiques dans un contexte de rareté du gisement disponible, particulièrement dans la filière des équipements électriques et électroniques. Guillaume Balas, délégué général de la Fédération ENVIE, souligne que l'augmentation effective du marché du reconditionné est restée très en deçà des projections initiales : +30 % entre 2021 et 2025, contre un facteur 5 espéré. Cette progression limitée s'explique, selon de nombreux acteurs de terrain, par les nombreux produits neufs à bas coût qui concurrencent directement les équipements reconditionnés, grâce aux logiques de libre-échange et d'importation massive, et en dépit de standards sociaux ou environnementaux ou de critères de qualité souvent moins-disants. Ce phénomène s'est intensifié après la crise sanitaire, avec la stratégie commerciale offensive de certains pays producteurs, notamment la Chine, cherchant à écouler leurs surplus sur le marché européen. En plus de compromettre la viabilité économique du reconditionnement en France, cette situation interroge les objectifs affichés de réindustrialisation et de souveraineté industrielle.

Dans ce contexte de stagnation relative de la demande, la tension sur les flux réemployables s'est accrue. Plusieurs structures de l'ESS, historiquement présentes sur ces marchés, soulignent que les gisements les plus facilement valorisables – retours clients récents, pannes à la mise en service, collectes liées au « 1 pour 1 » – font désormais l'objet d'une captation croissante par les distributeurs ou metteurs en marché. Ces flux, auparavant essentiels à l'équilibre économique des acteurs non lucratifs, permettaient de compenser les surcoûts liés à l'insertion ou au traitement de produits plus complexes. Leur captation a contribué à fragiliser ces modèles, qui se retrouvent cantonnés à des produits plus dégradés, à faible valeur de revente, mais à forte intensité de traitement.

Selon l'Union pour le Réemploi Solidaire, il en résulte une situation paradoxale, dans laquelle aucun des modèles économiques ne semble aujourd'hui viable :



Les nouveaux acteurs peinent à accéder à un gisement suffisant pour consolider leur activité ;



Les structures historiques, non lucratives, qui assurent encore la majorité des volumes traités, sont reléguées à des flux plus complexes et moins valorisables, au risque de déséquilibrer durablement leurs modèles.



Les distributeurs développent des offres restreintes, concentrées sur les segments les plus rentables ; avec des stratégies commerciales orientées vers la valorisation d'image ou la réponse à des attentes consommateurs sans réelle ambition de structuration pérenne du secteur

Plusieurs acteurs partagent ce diagnostic et témoignent depuis 2023 d'un recul des capacités de production dans le secteur, après une phase d'expansion amorcée en 2021-2022. Des unités de reconditionnement ont été contraintes de ralentir leur activité, voire de fermer. Cette fragilisation structurelle fait émerger la crainte d'un affaiblissement progressif du réemploi en France.

Ces constats alarmistes peuvent néanmoins être nuancés par certains acteurs industriels ou de la distribution. La croissance modérée du marché pourrait être moins due à une absence de demande qu'à une offre encore insuffisamment attractive et en phase de (re)structuration. Certains acteurs de l'économie conventionnelle soulignent ainsi que leurs investissements – en matière de collecte, d'outils et processus industriels ou de marketing – pourraient contribuer à faire croître les filières et le marché du réemploi, au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème. Il ne s'agirait donc pas d'une situation de concurrence indépassable, mais d'opportunités à saisir et de nouvelles formes de coopérations à inventer entre acteurs industriels, distributeurs, opérateurs privés et structures sociales et solidaires. Ces collaborations pourraient dépasser la phase de collecte et de partage du gisement pour concerner l'ensemble de la chaîne de valeur avec des compléments d'activité potentiels pour différents acteurs : activités de réparation et remise en état, mutualisation des canaux de distribution... Cela pose néanmoins des questions clés en matière de gouvernance et de partage de la valeur.

02. Ces reconfigurations sont particulièrement visible sur le marché de la seconde main textile et celui du reconditionnement des équipements électriques et électroniques

Face à cette recomposition du secteur du réemploi, la question n'est donc plus seulement économique mais devient aussi structurelle et politique : une clarification des règles du jeu – en matière de gouvernance, de régulation ou de financement – semble nécessaire.

Des freins systémiques encore non résolus : quels arbitrages collectifs ?

Au-delà des tensions observées sur le marché du reconditionnement, plusieurs éléments systémiques freinent aujourd'hui la structuration d'une économie circulaire plus cohérente, équitable et pérenne. Ces blocages ne relèvent pas uniquement d'enjeux opérationnels ou économiques : ils interpellent plus largement la manière dont les règles du jeu sont fixées, les rôles répartis et les moyens mobilisés à l'échelle des filières. La question de la gouvernance, des instruments économiques et des arbitrages publics apparaît ainsi centrale pour dépasser les impasses actuelles.

La gouvernance des filières REP marquée par des déséquilibres structurels

De nombreux constats convergent sur les limites persistantes de la gouvernance actuelle des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), qui occupent une place désormais centrale dans l'organisation du réemploi en France. Les éco-organismes sont en effet pilotés par les metteurs en marché de produits neufs, à travers des conseils d'administration où les autres parties prenantes – opérateurs de terrain, collectivités, associations de consommateurs – sont peu ou pas représentées. Cela pose la question de la légitimité des acteurs du neuf à prendre des décisions stratégiques concernant le développement de l'économie circulaire. En outre, ces metteurs en marché cumulent parfois plusieurs casquettes : financeurs via l'éco-participation (et donc actionnaires des éco-organismes), et à présent opérateurs directs du réemploi. Ce cumul génère des conflits d'intérêts manifestes.

De nombreux acteurs du secteur – structures de l'ESS, opérateurs de réemploi, associations et collectivités locales – soulignent les effets de cette concentration de pouvoirs, en particulier le risque de voir les décisions d'orientation et de financement prises sans prise en compte suffisante des réalités opérationnelles du terrain. Ces critiques sont confortées par deux rapports publics récents qui pointent des failles similaires :



le rapport conjoint de l'Inspection générale des finances, de l'IGEDD et du Conseil général de l'économie (2024) met en lumière un déficit de pilotage indépendant, un déséquilibre des incitations, ainsi qu'un manque d'outils adaptés pour garantir l'efficacité et l'équité des filières REP ;



le rapport parlementaire d'évaluation de la loi AGECE (2024) insiste quant à lui sur la nécessité de renforcer les contrôles, d'améliorer les mécanismes de régulation et de faire évoluer la gouvernance vers une représentation plus large des parties prenantes.

À l'échelle locale également, où se décident les schémas de traitement des déchets, le manque de représentativité des acteurs, notamment de l'ESS, est pointé comme un facteur de marginalisation et de sous-investissement dans les filières de réemploi, au détriment de la hiérarchie des modes de traitement et des activités à forte plus-value sociale et environnementale.

Des incertitudes persistantes sur l'accès aux flux et la répartition des gisements

Au cœur des tensions concurrentielles, la question de la propriété des flux et des droits d'accès au gisement reste l'un des points les plus critiques. C'est particulièrement manifeste dans la filière des équipements électriques et électroniques (EEE), où coexistent, au sein même de la filière REP, plusieurs lectures divergentes quant à la détention effective du gisement issu du « un pour un » ou des collectes en magasin : certains y voient un gisement appartenant aux distributeurs, d'autres aux éco-organismes mandatés pour organiser la reprise.

Cette instabilité juridique alimente les incertitudes stratégiques, empêche la projection à moyen terme et freine les investissements nécessaires à une montée en puissance du réemploi et de la réparation. Elle complexifie également les coopérations entre opérateurs aux logiques différenciées, en entretenant une compétition sur des flux insuffisamment régulés.

Une concurrence parfois invisible au sein même de l'ESS

Si les tensions entre acteurs de l'ESS et nouveaux entrants à but lucratif sont visibles, des déséquilibres internes à l'ESS existent également. Certaines structures locales témoignent d'un sentiment de relégation face aux réseaux nationaux, mieux connus des financeurs et plus visibles dans les espaces de concertation.

Le cas d'AG2I, dans le Gers, illustre cette situation : cette structure d'insertion par l'activité économique, historiquement implantée sur son territoire, peine à accéder à certains dispositifs ou à valoriser son rôle dans les chaînes de réemploi, en raison d'une moindre notoriété institutionnelle.

L'allocation des aides et du gisement serait parfois tributaire de la notoriété et de l'influence de réseaux à une échelle nationale, au détriment d'acteurs locaux moins visibles.

Dans un contexte de raréfaction des aides, cette inégale reconnaissance alimente une mise en concurrence croissante entre structures pourtant porteuses de valeurs et d'objectifs similaires. La course aux flux réemployables devient, dans certains cas, une condition de survie, et peut pousser certaines structures à se recentrer sur les segments les plus rentables, au détriment de leur vocation initiale. Ces concurrences internes interrogent la manière dont les politiques publiques et les filières REP tiennent suffisamment compte, ou non, de la diversité des acteurs ESS et de la dimension territoriale dans la gouvernance.

Des instruments économiques encore inadaptés aux objectifs de circularité

Le financement du réemploi repose aujourd'hui très largement sur les éco-organismes, via les contributions versées par les metteurs en marché. Ce système a permis de structurer certaines filières, notamment en matière de recyclage, mais reste limité dans sa capacité à soutenir une montée en puissance du réemploi.

En dépit de la hiérarchie des modes de traitement inscrite dans les textes, les taux de collecte et de réemploi effectif demeurent très en deçà des objectifs affichés, comme le soulignent les évaluations officielles. Une collecte répondant à ces objectifs permettrait pourtant de dégager un gisement plus important pour l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire, et ainsi de réduire les tensions sur les volumes qualitatifs indispensables à la viabilité économique des différents modèles.

Cela suppose de renforcer significativement les investissements en faveur de la collecte – non seulement en volume, mais aussi en qualité. Le développement de

pratiques adaptées, telles que la collecte préservante ou le tri à la source, nécessite des moyens logistiques, humains et techniques importants. Or, si ces investissements sont exclusivement financés via les contributions REP, leur montée en charge impliquerait

une hausse des éco-participations, avec un impact potentiel sur les prix finaux des produits neufs.

Cette perspective pourrait certes renforcer la compétitivité relative des produits et services circulaires, mais le niveau d'investissement requis soulève des enjeux de soutenabilité sociale, de pouvoir d'achat, et d'équité entre types d'acteurs.

En l'absence d'aides complémentaires, nombre de structures peinent déjà à investir, recruter ou innover. Des leviers économiques alternatifs existent – fiscalité, subventions, financements territoriaux –, mais restent encore peu mobilisés ou

dispersés, faute d'une stratégie globale de soutien à l'économie circulaire.

Vers une régulation publique à la hauteur des enjeux systémiques

À travers ces constats, c'est plus largement la capacité de l'État à assumer un rôle de planificateur, de régulateur et d'arbitre qui se trouve interrogée. Faute de clarification rapide des responsabilités, des objectifs et des instruments à mobiliser, les risques de fragmentation, de stagnation, voire de retour en arrière, sont bien réels voire déjà à l'œuvre. La structuration d'une économie circulaire de qualité – fondée sur le réemploi, la réparation et l'allongement de la durée d'usage – implique des arbitrages courageux sur les modèles économiques, les équilibres concurrentiels et les outils de financement. Ces décisions ne peuvent reposer uniquement sur les dynamiques de marché ou les seuls éco-organismes. Elles appellent un engagement public fort, à la hauteur des défis sociaux, industriels et environnementaux à relever.

Malgré ces blocages systémiques, des coopérations locales, sectorielles ou entrepreneuriales témoignent déjà de dynamiques fructueuses et porteuses d'impact (cf. partie 2). De même, plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés pour accompagner une montée en puissance plus équitable et cohérente de l'économie circulaire (cf. partie 3).

L'allocation des aides et du gisement serait parfois tributaire de la notoriété et de l'influence de réseaux à une échelle nationale, au détriment d'acteurs locaux moins visibles.

Des coopérations en actes : bonnes pratiques et démarches inspirantes

Axe 1

Articuler les maillons : coopérations logistiques dans les chaînes de valeur circulaires

Les coopérations logistiques entre acteurs de l'ESS et de l'économie conventionnelle permettent de repenser les chaînes de valeur circulaires pour préserver le potentiel de réemploi et fiabiliser les opérations de seconde vie. Elles supposent souvent une réorganisation fine des flux, une interconnaissance accrue, et des compromis sur les pratiques logistiques existantes.

Créer des circuits logistiques conjoints pour préserver le potentiel de réemploi

À Perpignan, **Fnac Darty**, en lien avec **Ecosystem**, a mis en place une collecte différenciée, selon la réparabilité des équipements, en faveur de structures ESS locales. Un pré-tri est réalisé par l'enseigne, puis deux camions de l'AEPI interviennent pour récupérer les flux séparés (réemployables et non réemployables). Ce dispositif de collecte préservante ne présente pas d'intérêt commercial immédiat pour le distributeur mais favorise une meilleure orientation vers le réemploi. Il facilite également la mesure des taux de réutilisation.

Intégrer les structures ESS dans la chaîne de valeur du reconditionnement

Easy Cash a développé une structure ESS de réparation qui intervient sur les opérations de remise en état de certains équipements. Cette démarche vise à relocaliser les activités de reconditionnement, tout en valorisant des compétences de terrain issues de parcours d'insertion. Elle témoigne d'une volonté d'ancrer les activités circulaires dans des logiques territoriales.

Partager pour durer : mutualisation de ressources, d'espaces et de compétences

La mise en commun de ressources matérielles, d'espaces ou de savoir-faire constitue un levier stratégique pour renforcer les capacités d'action des structures de l'ESS et ancrer les démarches circulaires dans les territoires. Ces coopérations, souvent modestes à l'origine, permettent de créer des effets d'échelle, tout en valorisant les complémentarités entre acteurs. Pour les entreprises conventionnelles, elles offrent l'opportunité de s'appuyer sur des expertises de terrain (réparation, accompagnement, animation), d'enrichir leur ancrage local, et de renforcer la crédibilité de leurs engagements auprès des usagers ou consommateurs.

Mettre à disposition des espaces et ressources pour accueillir des dynamiques solidaires locales

Electro Dépôt a noué des partenariats avec des Repair Cafés pour organiser des ateliers au sein de ses magasins, à l'occasion des Journées Nationales de la Réparation, pilotées par HOP, Halte à l'Obsolescence Programmée et Make.org foundation. L'enseigne met à disposition des espaces et du matériel, dans une logique de service ouvert au grand public. Ces collaborations visent à se pérenniser, en renforçant la visibilité des initiatives citoyennes et en valorisant l'engagement local.

Leroy Merlin accueille également ponctuellement des ateliers de réparation animés par des structures de l'ESS locales dans ses magasins, sous forme de corners participatifs. Ces initiatives renforcent la proximité avec les publics et offrent un cadre concret de rencontre entre acteurs citoyens et économiques.

Faciliter l'accès aux services ou aux équipements à travers des partenariats solidaires

leboncoin mène des opérations ponctuelles avec **Emmaüs Connect**, permettant de faire connaître des offres solidaires ou de mettre en œuvre des dons numériques ciblés à destination de publics précaires. Ces expérimentations contribuent à rapprocher des logiques de marché de celles de la solidarité numérique.

AG2I a noué des coopérations avec des entreprises locales pour récupérer du matériel informatique ou du mobilier, ensuite reconditionné et redistribué dans le cadre de projets d'insertion. Ce fonctionnement en boucle courte permet de répondre à des besoins sociaux locaux tout en valorisant des ressources existantes.

SOS Accessoire, entreprise spécialisée dans la réparation d'électroménager, entretient des échanges réguliers avec le réseau **Envie** autour du partage de tutoriels techniques et de certaines pièces détachées ou produits issues des flux de collecte et de leurs ateliers.

TeleCoop, opérateur télécom coopératif, a intégré à ses services destinés aux usagers un outil de filtrage permettant d'orienter les choix vers des solutions responsables. Ce système distingue notamment, d'un côté, des offres issues de l'économie conventionnelle mais locale (ex. QuelBonPlan), et de l'autre, des services ou produits proposés par des acteurs de l'ESS, comme les **Ateliers du Bocage**. Cette démarche permet de rendre plus visibles les structures de l'ESS en les inscrivant directement dans les parcours utilisateurs.

Mutualiser des compétences techniques au service de l'insertion ou de la formation

AG2I a créé des ateliers d'ébénisterie ou de reconditionnement informatique ouverts à différents publics en parcours d'insertion en lien avec des artisans professionnels. Ces espaces mutualisés permettent d'intégrer la montée en compétence dans des logiques de circuit court, en s'appuyant sur un ancrage territorial fort et des liens étroits avec les acteurs locaux.

Construire des modèles hybrides : alliances stratégiques et tiers de confiance

La consolidation de modèles hybrides entre économie conventionnelle et ESS constitue une voie prometteuse pour structurer des chaînes de valeur circulaires à la fois inclusives, durables et viables économiquement. Ces coopérations s'appuient sur des objectifs partagés et des dispositifs encadrés, qu'il s'agisse de projets industriels communs, de contrats de répartition ou de mécanismes de régulation. Elles permettent de répondre à des enjeux de qualité, de volumes et de gouvernance dans une logique d'intérêt général.

Développer des co-entreprises sociales autour d'un objectif commun

RépareSeb est une joint-venture créée par le **Groupe ARES** et le **Groupe SEB**, en partenariat avec la Ville de Paris. Le Groupe ARES apporte son expertise en insertion professionnelle, tandis que le Groupe SEB mobilise ses savoir-faire industriels et son réseau de marques. L'atelier, implanté Porte de la Chapelle, assure la réparation d'équipements électroménagers, la location d'appareils, et la revente de produits remis en état à prix solidaire. Il accueille également des start-ups de l'économie circulaire et mène des actions de sensibilisation du public. Ce partenariat articule inclusion sociale, réparabilité et viabilité économique dans une logique de co-développement sur le long terme.

Fairtec est une marque commune entre acteurs de l'ESS et acteurs à but lucratif pour faciliter la passage à l'action vers l'économie circulaire dans la tech. Elle regroupe notamment TeleCoop (ESS), Commown (ESS), Fairphone (lucratif) et Murena (lucratif).

Structurer des hubs industriels hybrides conciliant volume et inclusion

À Rillieux-la-Pape, **Codeo** a créé un site industriel de 7 200 m² dédié au reconditionnement d'équipements professionnels (informatique, téléphonie, etc.), en lien avec plusieurs partenaires de l'ESS (ENVIE Rhône-Alpes, Ecodair, Nouvelle Attitude, LM Eco Production). Ce hub permet de traiter jusqu'à 500 000 équipements par an, tout en intégrant durablement des personnes en parcours d'insertion ou issues du secteur adapté. Il illustre une montée en échelle des modèles circulaires combinant performance logistique et utilité sociale.

Mettre en place des tiers de confiance pour encadrer la répartition des gisements

Reconomia, entreprise commerciale ESUS du groupe United.b, propose un modèle d'intermédiation contractuelle entre structures de l'ESS et opérateurs privés de reconditionnement. Les gisements issus de la collecte sont qualifiés, puis partagés à parts égales entre ces deux types d'acteurs, selon des règles définies et suivies par un tiers de confiance. Ce fonctionnement permet d'éviter les concurrence stériles, tout en garantissant une répartition des flux entre acteurs locaux et un but de proximité entre le lieu du produit collecté, de reconditionnement et de revente du produit reconditionné.

Outiller les coopérations : rôles de médiation, animation et structuration territoriale

Au-delà des partenariats bilatéraux, le développement d'une économie circulaire équilibrée suppose la création d'un environnement propice à l'émergence, à la sécurisation et à la montée en puissance des coopérations entre ESS et économie conventionnelle. Des structures intermédiaires, qu'elles soient issues de l'ESS, de la société civile ou du secteur public, jouent un rôle essentiel pour mettre en lien les acteurs, structurer les dynamiques collectives et garantir des conditions d'ancrage durables.

Accompagner les coopérations via des réseaux spécialisés de l'ESS

Les **CRESS** (Chambres régionales de l'ESS) contribuent à structurer les coopérations entre acteurs économiques et structures de l'ESS, en assurant des fonctions d'animation territoriale, de mise en visibilité et d'ingénierie de projet. Elles facilitent notamment l'identification d'initiatives pertinentes, la formalisation de projets collectifs ou encore l'accès à certains dispositifs de financement. Leur ancrage territorial et leur expertise sectorielle en font des interlocuteurs privilégiés pour orienter et sécuriser les dynamiques partenariales.

Mobiliser des dispositifs de médiation territoriale entre entreprises et structures de l'ESS

La **Fondation FACE**, présente dans de nombreux territoires, développe des outils de médiation au croisement des enjeux d'insertion, de transition écologique et d'innovation sociale. Elle accompagne la mise en relation d'acteurs économiques avec des structures locales de l'ESS, en s'appuyant sur ses clubs d'entreprises, ses réseaux associatifs et des démarches d'animation concertées. Ces dispositifs permettent de créer un cadre d'échange neutre et structurant pour faire émerger des collaborations circulaires à l'échelle locale.

Accompagner l'accès aux marchés publics et aux filières responsables

Les Canaux, association implantée à Paris, accompagnent les structures de l'ESS et les TPE/PME engagées dans leur accès à la commande publique ou aux marchés à impact. À travers des dispositifs comme *ESS 2024* ou la *Fabrique des Marchés Responsables*, elles assurent un rôle d'intermédiation entre acteurs économiques, collectivités et structures engagées dans l'économie circulaire, en facilitant leur mise en relation, leur montée en compétence et leur intégration dans des chaînes de valeur plus inclusives.

Favoriser l'émergence d'écosystèmes locaux autour de lieux mutualisés

Dans le Gers, **AG2I** développe un modèle de plateforme locale mutualisée à fort ancrage social. Son site pionnier, le *Comptoir Solidaire* à Auch, regroupe une ressourcerie, une épicerie solidaire, un atelier de reconditionnement informatique, un espace d'ébénisterie et un bureau de poste. Ce lieu hybride associe des fonctions de réemploi, d'accès aux services publics et d'accompagnement de publics en insertion ou en situation de handicap, en lien avec les collectivités locales, le secteur médico-social et des partenaires économiques. Ce type d'écosystème intégré illustre le potentiel de coopération à l'échelle territoriale au service d'une économie circulaire inclusive et résiliente.

Pour un développement équilibré des coopérations ESS : économie conventionnelle modèles circulaires

Axe 1

Refonder la gouvernance des filières et des coopérations

Objectif stratégique : garantir une gouvernance indépendante, pluraliste et territorialisée des filières et des dispositifs publics de l'économie circulaire.

La gouvernance des filières, en particulier les REP, demeure déséquilibrée : dominée par les metteurs en marché, elle tend à exclure certaines logiques de terrain, les intérêts non marchands et les acteurs publics ou citoyens. Repenser ce pilotage suppose une structuration multipartite, transparente, et articulée aux dynamiques territoriales. Cela implique également de représenter la diversité réelle des structures de l'ESS, souvent invisibilisées dans les processus décisionnels actuels.

Renforcer la participation pluraliste dans la gouvernance des REP

Instaurer un cadre réglementaire exigeant une gouvernance multipartite effective dans toutes les filières REP, conditionnant l'agrément des éco-organismes à :

- **une représentation équilibrée** incluant a minima les structures ESS et acteurs économiques privés opérant dans le réemploi, les collectivités locales, des représentants d'associations de consommateurs³ voire environnementales, en plus des metteurs en marché.
 - Cette représentation doit permettre une participation réelle aux décisions structurantes, au-delà d'une simple présence dans les instances.
- **la transparence** de la composition des instances et des processus de désignation, avec obligation de publier annuellement la liste des parties prenantes impliquées et une synthèse de l'impact de leurs avis sur les décisions finales ;
- la mise en place de **phases de concertation** publique préalables à toute décision structurante (critères de soutien, logistique, modulation), accessibles à tous les acteurs concernés.

03. Les filières REP décidant de l'allocation et l'usage des éco-participations, payées en grande partie par les consommateurs, il est logique d'associer des représentants de ces derniers dans les processus décisionnels.

Renforcer la gouvernance territoriale et le rôle structurant des collectivités

Mettre en place des instances territoriales de coordination de l'économie circulaire, à l'échelle régionale ou intercommunale selon les contextes, associant les structures ESS, les collectivités, les représentants de filière et les acteurs économiques locaux.

Elles auront pour missions l'identification des besoins, la remontée des freins, le soutien à la structuration de filières locales (réemploi, réparation), et le suivi des engagements publics (foncier, logistique, soutien financier), en articulation avec les PRPGD, SRADDET et stratégies régionales d'économie circulaire.

- Garantir à ces instances des moyens dédiés pour l'animation, la coordination et l'outillage, afin d'assurer leur effectivité.
- Reconnaître le rôle structurant des collectivités dans la gouvernance circulaire à deux niveaux complémentaires :
 - **au niveau filière**, en assurant leur participation formelle aux décisions des REP lorsqu'elles sont impliquées dans la collecte, la logistique ou le soutien au réemploi local ;
 - **au niveau territorial**, en soutenant leur engagement dans l'animation des écosystèmes circulaires, l'accès au foncier, l'ouverture des déchetteries et la coordination des acteurs locaux.
- Formaliser ces rôles via des conventions territoriales ou dispositifs contractuels adaptés (CTE, conventions d'objectifs), soutenus par les régions ou l'État.

Assurer la représentation pluraliste des structures de l'ESS

- **Intégrer explicitement dans les dispositifs de représentation des critères de diversité ESS, incluant :**
 - les structures locales, émergentes ou non fédérées ;
 - les structures d'insertion, les coopératives, les associations à but non lucratif ;
 - les réseaux nationaux ou spécialisés.
- **Instaurer des mécanismes de rotation et d'alternance représentative dans les comités de gouvernance**, garantissant un équilibre entre structures locales et nationales, tout en évitant la concentration institutionnelle.
- **Faciliter une représentation indirecte encadrée** via les réseaux territoriaux reconnus (CRESS, coordinations régionales, etc.) pour inclure les structures moins dotées.
- **Mettre en place un fonds d'appui dédié à la montée en compétence des structures sous-représentées**, permettant leur participation aux concertations (formation, accompagnement, outillage technique, etc.).

Clarifier les statuts et construire des grilles de lecture partagées

Objectif stratégique : renforcer la lisibilité des modèles, la reconnaissance des engagements et la capacité à orienter les soutiens publics vers les démarches à impact réel.

La coexistence de modèles divers (coopératives, structures ESUS, entreprises à mission, etc.) sans cadre de lecture commun crée un brouillage des repères. Cette situation nuit à la structuration des coopérations, rend floue l'action publique, et peut entraîner une mauvaise allocation des soutiens. Clarifier les engagements réels derrière les formes statutaires permettrait d'améliorer la transparence, la fiabilité des soutiens, et la reconnaissance des contributions spécifiques de chaque modèle.

Lancer une initiative nationale multipartite (État, réseaux de l'ESS, entreprises à mission, chercheurs, collectivités), pilotée par les pouvoirs publics, de clarification statutaires des principales catégories d'acteurs à finalité sociale et environnementale.*

- Fonder cette clarification sur des **critères objectivables**, transparents et opérationnels, permettant de caractériser les modèles selon leurs engagements effectifs : gouvernance, lucrativité, affectation des résultats, accessibilité, ancrage territorial, impacts sociaux et environnementaux.
- Ne pas créer de nouveaux statuts, mais **améliorer la lisibilité** et l'intelligibilité des régimes existants, leurs critères d'éligibilité et les effets qui leur sont associés (obligations, incitations, reconnaissance dans les dispositifs publics, notamment marchés ou filières REP).
- Produire un **document de référence** consolidé, coconstruit avec les parties prenantes, et diffusé largement auprès des acteurs publics et privés, afin de fiabiliser les politiques de soutien et d'orienter les coopérations selon des principes clairs et partagés.
- Utiliser cette clarification pour **orienter les politiques publiques** : intégrer cette grille de lecture partagée dans les politiques publiques, en particulier circulaires, mais aussi dans les dispositifs d'action publique plus larges : appels à projets, critères de soutien, conventions d'objectifs, clauses de marchés publics, référentiels d'évaluation, etc.

Construire un cadre équitable de gestion des flux et des gisements

Objectif stratégique : garantir une répartition transparente, concertée et territorialisée des flux réemployables, en évitant les concurrences déséquilibrées.

La captation des flux valorisables par certains acteurs (ex. : flux « 1 pour 1 » ou SAV) fragilise des modèles fondés sur des équilibres économiques plus précaires. Faute de règles collectives, les tensions se multiplient, y compris au sein de l'ESS. Il est nécessaire de réguler l'affectation des gisements à l'échelle nationale comme territoriale, en prenant en compte les enjeux d'impact, de proximité et de soutenabilité.

Instaurer des règles de répartition plus équitables au sein des REP

- **Définir des critères publics d'affectation des flux réemployables** (ex. : équipements usagés en bon état, mobiliers collectés...), prenant en compte l'ancrage territorial, la finalité sociale, la capacité opérationnelle et le modèle économique des structures bénéficiaires.
- **Intégrer dans les cahiers des charges des éco-organismes** des obligations explicites de diversité des affectataires (acteurs de l'ESS, structures locales à impact), accompagnées d'objectifs chiffrés, vérifiables et territorialisés, assortis de dispositifs de suivi
- **Garantir la transparence sur la redistribution des flux**, en rendant accessibles aux parties prenantes les données agrégées relatives aux volumes affectés, par filière, type d'acteur et zone géographique.
 - Solution possible : confier à une instance publique (ex. : Ademe ou Observatoire national du réemploi) la production régulière de données fiabilisées sur les gisements et flux redistribués (rapport Riotton-Delautrette, proposition n°20)

Organiser la répartition des flux au niveau territorial

- **Formaliser des conventions locales ou régionales de partage des flux**, réunissant éco-organismes, collectivités, structures de l'ESS et opérateurs économiques autour de modalités d'affectation concertées, adaptées aux besoins locaux
 - Solution possible : ces conventions peuvent s'appuyer sur les schémas directeurs régionaux du réemploi proposés dans le rapport Riotton-Delautrette (proposition n°28), intégrant une planification des infrastructures et modes d'affectation par territoire
- **Expérimenter des plateformes territoriales d'allocation des flux réemployables**, pilotées par des tiers de confiance (chambres régionales de l'ESS, collectifs inter-acteurs, collectivités...), assurant un accès ouvert, non exclusif et fondé sur des critères d'impact.
- **Accompagner les territoires volontaires dans la structuration de ces dispositifs**, en les articulant avec les politiques locales de gestion des déchets, de développement économique et d'inclusion.

Valoriser et stabiliser les coopérations ESS – économie conventionnelle

Objectif stratégique : sécuriser dans la durée les coopérations vertueuses en reconnaissant leur valeur ajoutée et en les inscrivant dans les dispositifs publics de droit commun.

Les coopérations entre acteurs de l'ESS et de l'économie conventionnelle permettent souvent de combiner des atouts complémentaires : innovation, impact social, territorialisation et viabilité économique. Pourtant, ces alliances peinent à sortir du statut d'initiatives isolées, restent peu visibles dans les référentiels publics, et ne bénéficient d'aucun cadre de reconnaissance spécifique. Leur valorisation et leur stabilisation supposent de mieux les identifier, les intégrer aux dispositifs de droit commun, et de leur associer des incitations concrètes.

Inscrire les coopérations hybrides dans les dispositifs de reconnaissance publics

- **Faire évoluer les dispositifs publics de valorisation** (référentiels RSE, dispositifs REP, soutiens territoriaux à l'innovation sociale) pour y inclure explicitement les coopérations ESS-économie conventionnelle comme critères d'évaluation reconnus.
- **Adapter les outils de la commande publique** (clauses sociales, achats innovants, appels à projets conjoints) afin de soutenir les montages hybrides : groupements d'opérateurs, coopérations dans les filières REP, projets partagés de collecte ou de réparation.
- **Intégrer ces coopérations dans les stratégies territoriales** (SRADDET, feuilles de route économie circulaire, PCAET), en les identifiant comme leviers de transition systémiques à fort impact local.

Créer des incitations fiscales à la coopération d'intérêt général

- **Lancer une étude d'opportunité**, suivie d'expérimentations ciblées, sur la création d'avantages fiscaux réservés à des projets conjoints entre structures de l'ESS et entreprises conventionnelles, à forte finalité sociale et environnementale (réemploi solidaire, innovation circulaire territoriale, etc.).
- Définir des critères d'éligibilité partagés, fondés sur la co-construction effective et l'impact mesurable, validés par une instance multi-acteurs indépendante.
- Encadrer l'accès à ces dispositifs pour éviter les effets d'aubaine, via un suivi rigoureux a posteriori des projets soutenus.

Assurer la visibilité des coopérations dans les outils de reporting et de pilotage

- **Intégrer des indicateurs relatifs aux coopérations ESS-économie conventionnelle dans les dispositifs de reporting obligatoires** des entreprises, en lien avec leurs impacts sociaux, territoriaux et environnementaux.
- **Encourager les collectivités, éco-organismes et financeurs publics à documenter et publier les résultats concrets issus de ces partenariats** (ex. : flux réemployés, emplois inclusifs, actions territorialisées), en les distinguant clairement des démarches classiques.
- **Capitaliser sur les retours d'expérience** pour nourrir les politiques publiques, les appels à projets, les dispositifs d'accompagnement et les plateformes de bonnes pratiques.

Soutenir la résilience économique des acteurs circulaires

Objectif stratégique : sécuriser, dans un contexte instable, les conditions économiques d'action des structures engagées dans le réemploi et l'économie circulaire, par des soutiens ciblés, opérationnels et lisibles.

Les modèles de l'économie circulaire, en particulier ceux fondés sur le réemploi, l'inclusion ou l'ancrage territorial, sont aujourd'hui exposés à des tensions croissantes : hausse des coûts logistiques et salariaux, saturation des débouchés, instabilité des soutiens publics, concurrence sur les gisements. Malgré des ambitions élevées (loi AGEC, made in France...), les moyens économiques et fiscaux restent en décalage. Face au risque de retrait ou de recentrage de certains acteurs, des leviers concrets doivent être mobilisés.

Sécuriser l'accès aux flux circulaires et soutenir les maillons à forte valeur d'impact

- **Déployer des soutiens publics en faveur des maillons stratégiques de l'économie circulaire**, caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre, une faible marge de rentabilité ou des besoins d'investissement élevés – collecte préservante, tri qualitatif, préparation au réemploi, revalorisation locale, activités multi-filières – afin d'en assurer la montée en puissance.
- **Attribuer prioritairement ces soutiens aux modèles qui assument une moindre lucrativité au profit d'un impact social ou environnemental fort** – tels que les structures d'insertion, coopératives, projets à finalité non lucrative – afin de reconnaître leur rôle moteur et prévenir leur éviction progressive.
- **Soutenir les projets de mutualisation ou d'optimisation logistique** (plateformes régionales, coopérations inter-acteurs, hubs circulaires), notamment dans les territoires peu denses ou à faibles volumes.
- **Mettre en place des dispositifs de régulation et de contrôle des filières parallèles**, qui détournent des gisements réemployables ou recyclables hors des circuits régulés, pour renforcer la sécurité d'approvisionnement des acteurs circulaires et améliorer le partage des flux collectés.

Structurer l'économie circulaire locale par des leviers économiques adaptés

- **Créer un fonds d'investissement dédié aux structures territoriales de l'économie circulaire**, permettant d'accompagner les phases de consolidation, d'outillage ou de changement d'échelle.
- **Assurer l'accès effectif des acteurs de l'ESS circulaire aux dispositifs de droit commun** (plans filières, aides aux équipements, France 2030...), en adaptant les critères d'éligibilité aux spécificités des modèles circulaires solidaires (multi-filières, ancrage territorial, insertion...)
- **Intégrer un volet "résilience circulaire" dans les futurs appels à projets nationaux ou régionaux**, notamment en matière d'innovation, de transformation industrielle ou de relocalisation.

Lever les verrous fiscaux freinant les modèles circulaires

- **Abaisser les taux de TVA appliqués** aux services de réparation, de reconditionnement, de réemploi ou de vente de seconde main, en cohérence avec leurs bénéfices environnementaux.
- **Expérimenter des dispositifs d'amortissement fiscal accéléré sur les investissements circulaires** (outils de réemploi, plateformes logistiques, systèmes de traçabilité...).
- **Supprimer les freins fiscaux ou juridiques à la mutualisation entre structures circulaires**, notamment la taxation des mises à disposition de personnel ou d'équipement, et les obstacles aux conventions de partage de gisement ou de logistique

- **Intégrer des objectifs de circularité mesurables** (ex. : taux de réemploi, durée d'usage, réduction des flux résiduels) comme critères transversaux dans les futurs appels à projets nationaux ou régionaux dédiés à la transition écologique ou à l'économie de proximité (ex. : PIA, aides ADEME, dispositifs régionaux).
 - Explorer la possibilité d'élargir ces critères aux fonds européens concernés (FSE+, FEDER) via les programmations régionales
- **Rendre plus lisible l'offre d'accompagnement économique dédiée à la circularité**, via une cartographie nationale et territoriale des aides, guichets et dispositifs existants.
- **Soutenir la montée en compétence des acteurs de terrain** sur les modèles économiques circulaires : ingénierie financière, montage de projet, évaluation d'impact, diversification des ressources.

Conclusion : pour une stratégie circulaire fondée sur l'alliance des modèles

Loin de toute opposition de principe entre acteurs, ce guide montre que les coopérations entre les structures de l'ESS et les acteurs économiques dits "conventionnels" peuvent constituer un levier majeur de transition, à condition d'être conçues comme des alliances exigeantes, structurantes et équitables. Les retours d'expérience analysés ici convergent vers un même constat : sans cadre partagé, sans gouvernance inclusive, sans régulation des flux ni reconnaissance différenciée des modèles, les dynamiques circulaires peinent à tenir leurs promesses de soutenabilité.

Le travail collectif engagé dans ce cadre confirme que le changement d'échelle de l'économie circulaire repose moins sur l'adoption marginale de bonnes pratiques que sur la refonte de ses mécanismes de soutien, de régulation et d'évaluation. Cela suppose de s'attaquer à plusieurs verrous persistants : asymétries de pouvoir dans les filières REP, incertitudes statutaires, obstacles fiscaux ou juridiques à la coopération, ou encore invisibilisation des partenariats hybrides dans les dispositifs publics.

Les propositions formulées ici n'entendent pas imposer un modèle unique, mais ouvrir des chantiers cohérents pour garantir un cadre équitable, lisible et durable à l'ensemble des acteurs engagés. Une politique publique ambitieuse devra reconnaître la diversité des contributions, valoriser les modèles à forte valeur sociale, territoriale et environnementale, et favoriser une montée en puissance collective des démarches circulaires.

C'est à cette condition qu'un véritable changement d'échelle pourra être amorcé : non pas au bénéfice de quelques structures, mais au service d'une transformation systémique, inclusive et pérenne de notre économie.

Les propositions formulées ici n'entendent pas imposer un modèle unique, mais ouvrir des chantiers cohérents pour garantir un cadre équitable, lisible et durable à l'ensemble des acteurs engagés.

Qu'est-ce que Le Club de la durabilité ?

Le Club de la Durabilité est un réseau impulsé en 2018 par l'association HOP – Halte à l'Obsolescence Programmée. Il fédère plus de 40 entreprises et organisations engagées pour l'allongement de la durée de vie des produits et le développement de modèles économiques plus circulaires.

Il rassemble des acteurs de toutes tailles, intervenant à chaque étape du cycle de vie des produits – de la conception à la seconde vie – et œuvre à structurer un écosystème dynamique en faveur de biens et services plus durables, accessibles et résilients.

Le Club est à la fois un espace d'échange, d'expertise collective et de plaidoyer. Il propose à ses membres des groupes de travail thématiques, une veille stratégique régulière, des ressources pratiques et des temps de rencontre propices à la coopération.

Contributeurs

Ce guide a été rédigé par l'équipe du Club de la Durabilité :

Florent Curel, responsable coordinateur.

Lucie Goguillot, chargée de valorisation et développement du réseau.

Il s'appuie sur les travaux menés entre avril et juillet 2025 dans le cadre d'un groupe de travail. Les structures membres suivantes ont contribué aux échanges collectifs (ateliers, contributions écrites ou entretiens individuels). Le contenu de ce guide ne reflète pas nécessairement les positions individuelles de chaque organisation.

Structures participantes :

Codeo, Ethikis Longtime, Advise, Adopte un bureau, Easy Cash, Telecoop, Ifixit, Back Market, Groupe SOS, AG2I, Emmaüs Connect, Reconomia, Easy Cash, SOS Accessoire, leboncoin

Auditions externes

Des experts extérieurs ont également été auditionnés dans le cadre du groupe de travail :

Guillaume Balas, délégué général de la Fédération Envie et représentant de l'Union pour le Réemploi Solidaire

Maëva Bourcier, directrice adjointe d'AG2i, groupe SOS

Leurs interventions et témoignages ont contribué à nourrir la réflexion collective du groupe de travail.

Contact

Florent Curel

Responsable du Club de la Durabilité
florent.curel@clubdeladurabilite.fr

Laetitia Vasseur

Déléguée générale de HOP
laetitia.vasseur@halteobsolence.org